

Dix journées qui ont fait le Québec — 5^e conférence

Le 23 octobre 1837 — L'Assemblée des Six Comtés : du Parti patriote à la rébellion

Conférence prononcée le 25 septembre 2012 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque

Invité : Gilles Laporte, historien

Texte publié le 25 octobre 2012

La cinquième journée qui a fait le Québec peut se résumer à une grosse assemblée politique en plein-air. Des militants venus par milliers de tout le sud du Québec débattre de liberté et d'indépendance. Le 23 octobre 1837 est bien l'une de ces journées lumineuses dans notre histoire, apothéose du mouvement patriote : jamais, avec une telle unanimité, autant de Québécois ne s'étaient réunis pour défendre des principes aussi élevés qui concernent les droits humains et ceux d'un peuple à disposer de lui-même.



« Assemblée des Six Comtés », Charles Alexander Smith, 1890. Source : Wikimedia Commons.

N'empêche, on est quand même dehors, à la fin octobre, pour deux journées entières de discours, sans amplification, 5 000 personnes massées autour d'une estrade. Le public n'a rien du entendre du tout et tout ce qu'il a aperçu du grand Papineau doit se limiter à une lointaine pantomime. Ne serait que pour cette raison, on doit donc regarder avec prudence tous les propos qui nous ont été rapportés sur cette fameuse journée. Cette mise au point rappelle aussi que l'assemblée des Six Comtés s'est tout de même conclue sur un profond dilemme, sur un « mal-entendu » oserions-nous dire, si bien que le patriotes entrèrent divisés dans l'insurrection de 1837.

Mais d'abord combien nous partions de loin et tout le chemin que notre peuple a du parcourir pour arriver à cette journée mémorable.

Un élan né de la Révolution américaine

La Conquête anglaise de 1760 avait laissé notre peuple tétanisé. L'Angleterre régnait désormais sans partage sur toute l'Amérique du Nord et pouvait à sa guise décider du sort de l'ex-Nouvelle-France. Aussi, malgré ce qu'en diront Stephen Harper et son ministre du Patrimoine, ce n'est pas la guerre de 1812 qui a permis la survie en Amérique d'un peuple de langue et de culture françaises, mais la Révolution américaine qui allait seule forcer la Grande-Bretagne à faire des compromis pour obtenir l'indispensable collaboration des Canadiens.

La plus belle illustration en est bien sûr l'octroi de l'Acte de Québec en 1774. Les nouvelles frontières visent alors à endiguer la propagation des idées républicaines. Surtout, les concessions faites à l'immense majorité francophone visent à nouer une alliance avec les élites cléricales et seigneuriales. Cette puissante alliance conservatrice prouvera son efficacité lors des invasions américaine de 1775, de 1812, ainsi que pour écraser l'insurrection patriote en 1837.

C'est encore l'indépendance américaine qui force l'Angleterre à accorder l'Acte constitutionnel de 1791. L'arrivée de 8 000 loyalistes explique la création pour eux du Nouveau-Brunswick, puis du Haut-Canada et ainsi du Bas-Canada où demeurent massés les francophones.



Plus étonnant cependant est que la Grande-Bretagne ait alors choisi d'octroyer une chambre d'assemblée démocratique, et cela en pleine Révolution française et en dépit que de telles chambres aient été des foyers révolutionnaires aux États-Unis. Les manuels scolaires ont perpétué l'impression que ce sont surtout des Britanniques, familiers avec ces institutions, qui avaient milité pour obtenir cette forme de démocratie. La réalité est plus simple et se résume, comme bien des choses, à une question d'argent.

En novembre 1784, « L'humble pétition des sujets anciens et nouveaux de Votre Majesté, habitants de la province de Québec » indique bien que :

14° Vos pétitionnaires osent humblement représenter à Votre Majesté que, vu leur proximité des États-Unis qui, par suite de leur situation et du climat, ont sur eux plusieurs avantages, les règlements pour favoriser le commerce intérieur et l'agriculture de cette province sont devenus plus difficiles et plus compliqués et la législature ici devra apporter une grande attention aux intérêts du pays. En conséquence, ils demandent que l'Assemblée soit investie du pouvoir de prélever les taxes et droits de douane nécessaires pour défrayer les dépenses du gouvernement civil de la province, et que, dans ce but, on abroge les lois existantes concernant les taxes et droits douaniers imposés dans la province. [1]

Le budget de la colonie est alors le fardeau de la Grande-Bretagne. Or pour percevoir des taxes dans la colonie, l'assentiment d'un corps législatif est nécessaire. Le revenu de ces taxes doit servir à financer le développement de la colonie, mais rien n'empêche la Grande-Bretagne d'exiger qu'il lui soit versé sous forme de subsides afin de financer l'administration coloniale et payer les sinécures, ces bureaucrates vivant au crochet de la colonie.

En somme, en 1791, la Grande-Bretagne accorde une forme de démocratie au Bas-Canada d'abord afin d'y percevoir des taxes qui pourront être consacrées à payer les fonctionnaires anglais et à financer l'emprise économique de la bourgeoisie britannique par la construction d'infrastructures de transport.

Le gouverneur Dorchester l'écrit plus crument encore dans une lettre à lord Sydney :

Je tiens pour assuré que la crainte de la taxation est l'un des motifs des adversaires du changement et qu'elle exercerait certainement une influence décisive sur les sentiments du vulgaire s'il venait à examiner attentivement le présent acte. [2]

On se préoccupe alors peu des « sentiments du vulgaire », c'est-à-dire l'immense majorité francophone. On est convaincu que ces paysans arriérés n'ont que faire de la démocratie, manipulés par leurs prêtres et leurs seigneurs féodaux, d'ailleurs asservis à la Couronne. De toute façon, pour plus de sûreté, les pouvoirs de cette Chambre d'assemblée sont sévèrement limités par toutes sortes d'instances non-élues et en particulier par un Conseil législatif nommé par le gouverneur et clairement destiné à bloquer tout excès démocratique.

Cela permet d'évaluer l'immense chemin parcouru par nos ancêtres en très peu de temps. En une décennie seulement, une première génération de députés canadiens fait l'apprentissage des institutions parlementaires et en découvre aussitôt les limites. Dès 1810, Pierre-Stanislas Bédard a fait du caucus des députés francophones un groupe parlementaire organisé, capable d'affronter l'oligarchie britannique et en mesure de formuler le tout premier projet de gouvernement responsable. Les députés canadiens-français sont en somme parvenus à ce que la chambre d'assemblée soit autre chose qu'une grosse chambre de commerce pour la bourgeoisie britannique pour en faire ce remarquable levier démocratique d'où émergera le projet patriote.

La guerre des subsides

La fameuse guerre de 1812 aura au moins une conséquence tangible et c'est d'avoir coûté atrocement cher à l'Angleterre. En 1816 par exemple, le déficit des dépenses courantes de l'administration de la colonie atteint 19 000 livres. Au même temps, les taxes perçues par la Chambre d'assemblée encaissent un surplus de 140 000 livres. La tentation devient alors irrésistible pour l'Angleterre de faire main-basse sur ces surplus afin de financer ses dépenses courantes. La Constitution de 1791 reconnaît cependant aux députés de la Chambre un droit de regard sur l'allocation de ces revenus. En 1818, le gouverneur Sherbrooke communique à la Chambre l'ordre reçu « de son Altesse Royale pour voter les sommes nécessaires pour la dépense ordinaire et annuelle de la province ». En exigeant

**Le 23 octobre 1837****L'ASSEMBLÉE DES SIX COMTÉS**

Gilles Laporte



Portrait de Louis-Joseph Papineau par Alfred Boisseau, 1878, d'après une photographie de 1869. Source : Wikimedia Commons.

que ces subsides lui soient versés sans condition, le gouverneur Sherbrooke déclarait aux députés canadiens une guerre parlementaire qui allait durer 20 ans.

La guerre des subsides sonne le réveil d'une seconde génération de députés, celle des Louis Bourdages, Denis-Benjamin Viger, John Neilson et surtout Louis-Joseph Papineau. Dès 1815, le jeune Papineau a 29 ans et se hisse à la tête du caucus des députés canadiens. Tout le long de l'affrontement, le jeune chef démontrera sa maîtrise stupéfiante des institutions parlementaires.

Papineau entrevoit aussitôt les possibilités qu'offre l'allocation des subsides afin de faire pression sur le gouvernement. Il compte en

particulier s'en servir pour faire des gains sur d'autres enjeux qui préoccupent les députés, tels l'éducation, la composition des conseils ou l'attribution des charges publiques.

Aux gouverneurs Sherbrooke puis Dalhousie qui exigent que les subsides soient versés automatiquement, les députés canadiens ripostent en retardant le vote des crédits, choisissant de les adopter article par article. Ils prennent alors un malin plaisir à décliner la liste des salaires versés aux favoris du gouverneur ainsi que les cas de corruption dans l'administration coloniale. On apprend par exemple que le procureur de la province, l'honorable Jonathan Sewell, cumule à lui seul cinq emplois grassement payés et que chacun de ses trois fils bénéficie d'une sinécure payés par la population. [3]

À compter de 1824, les affrontements entre l'Assemblée et le gouverneur lord Dalhousie deviennent systématiques. Les députés canadiens surenchérisent, cherchant à étendre le contrôle de la Chambre sur l'ensemble des dépenses opérées dans la colonie. Non

seulement ils refusent de voter les subsides en bloc, mais ils décident même de laisser expirer les lois fiscales et d'ainsi tarir leurs sources de financement.

En riposte, lord Dalhousie utilise le Conseil législatif afin de bloquer les lois démocratiques votées par l'Assemblée. Il désavoue aussi la Chambre à répétition, forçant chaque fois la tenue de nouvelles élections où les mêmes députés sont chaque fois réélus avec des majorités accrues.

Le résultat est que les subsides ne sont plus versés qu'au compte-goutte et que le gouvernement colonial doit emprunter pour financer ses activités. À terme, Papineau est parvenu à paralyser l'administration coloniale. [4]

Le gouverneur porte alors l'affaire en Angleterre afin que la chambre soit mise en accusation. En 1828, Londres n'a d'autre choix que de reconnaître la validité des arguments du chef canadien et le droit de l'Assemblée à voter les subsides. Lord Dalhousie est destitué et ira finir sa carrière aux Indes.

Au début de 1830, l'étoile de Papineau est à son zénith. Il est alors le premier de son peuple, celui qui ose affronter l'occupant sur son propre terrain, celui des institutions britanniques. Surtout, il est l'incorruptible, qui refuse notamment un siège de ministre, et ce tant que le gouvernement ne sera pas véritablement mis au service du peuple et de la majorité française.

Des républiques de paroisses

Comment expliquer qu'en seulement deux générations ce peuple dévasté ait pu prendre conscience de son unité et se soit si vite approprié les institutions parlementaires, au point de faire trembler le gouvernement colonial ?

D'abord ce petit peuple a su se relever depuis la Conquête. Sa population a décuplé, passant de 60 000 à un demi-million en 1830. Il s'est enrichi aussi. Entre les fermes isolées, on assiste au début du siècle à la naissance du village. Autour d'un moulin, puis d'un magasin, d'une église et d'une auberge, partout des noyaux villageois naissent entre 1815 et 1850. On passe alors de 46 à 247 villages selon Serge Courville. [5] Certains d'entre eux se dotent de



collèges classiques, comme à l'Assomption, Nicolet ou St-Hyacinthe, et deviennent dès lors des foyers de rayonnement intellectuel.

La naissance du village entraîne aussi l'essor d'une classe nouvelle composée de marchands, d'artisans et de professionnels francophones. Formés dans les collèges, les notaires, les avocats et les médecins sont particulièrement sollicités pour leurs conseils et en raison de leurs relations. Plus fortunés et plus éduqués que leurs concitoyens, les professionnels n'en partagent pas moins les dures réalités économiques du temps, la crise agricole et l'exclusion des Canadiens français. Les professionnels jouissent donc tout naturellement de la confiance du peuple quand ce dernier doit choisir des commissaires d'école, des capitaines de milice ou des députés devant siéger à la Chambre d'assemblée.

Le village laurentien sera le terreau du mouvement patriote. Les Papineau, Nelson, Chénier et LaFontaine sont tous issus des professions libérales et sont d'abord enracinés dans le milieu local. Ils voient dans l'arène politique le prolongement naturel de leur influence au sein du village et se perçoivent comme les leaders naturels de la nation.

Les rendez-vous dominicaux servent tout naturellement à régler les affaires locales : l'emplacement de l'église, le choix des marguilliers et, bientôt, pour tenir des assemblées patriotes. Nait ainsi une proto-démocratie qui tient à la fois aux vieilles traditions françaises et aux idées républicaines qui ont fait leur chemin depuis le XVIII^e siècle. L'historien Allan Greer parle de républiques paroissiales pour décrire cette démocratie archaïque mais vigoureuse, qui n'a pas encore pris conscience de son unité nationale mais qui est déjà en mesure de sentir l'exclusion dont sont victimes leurs compatriotes et le poids de la tutelle coloniale. [6]

À compter de 1806, cette société en gestation s'est doté d'une voix, le journal *Le Canadien* à Québec. Vite suivi ailleurs par *La Minerve*, *The Vindicator* ou l'*Écho du Pays*. Ces journaux rendent compte des débats parlementaires et de la lutte des députés canadiens durant la guerre des subsides. Ils offrent aussi une fenêtre sur le monde, un monde alors secoué par les révolutions nationales en Amérique latine, en Grèce, en Pologne, dans le Haut-Canada et en Irlande où se retrouvent les mêmes préoccupations que dans les discours de Papineau. [7]



Demeure. Comment ce peuple d'agriculteurs pauvres et illettrés a-t-il pu intégrer le message démocratique et républicain des chefs patriotes au point de se lever d'un seul homme en 1837 ; au point de se jeter au devant des balles anglaises ? Le dévouement de milliers de Québécois à la cause patriote reste une question difficile. La réponse se trouve d'abord dans les ressorts de cette société rurale traditionnelle. Les fidélités y sont sacrées et les rivalités locales vécues d'une manière particulièrement viscérale. Il faut d'abord rappeler l'importance des réseaux familiaux, les liens communautaires et le clientélisme dans le régime seigneurial. À Verchères, à St-Hyacinthe ou à Saint-Charles, c'est un village entier qui devient patriote quand un seigneur ou un notable se joint au mouvement. À l'inverse, Lanaudière toute entière vire loyale quand les puissants Joseph Masson ou Barthélemy Joliette décident d'imposer à tous leur fidélité au gouvernement. De tous ces clans, celui des Cherrier, Papineau, Viger et Dessaulles est le plus puissant et permet au chef patriote de régner en roi et maître, de l'Île Jésus à Saint-Hyacinthe.

Ce qu'on appelle les convictions politiques tient donc largement à ces réseaux de solidarité ancrés dans chacune des paroisses. Ce sera la force du Parti patriote que d'être parvenu à les coaliser autour d'une lutte nationale visant la réforme des institutions politiques. Le prix à payer sera cependant de devoir compter avec des éléments radicaux difficiles à contrôler, surtout quand la tension monte à l'automne de 1837 et que les messages du chef deviennent ambigus.

Car en dehors de la Montérégie, l'influence de Papineau est moins claire. Dans Deux-Montagnes, Vaudreuil, l'Acadie et à Québec ce sont des chefs locaux qui assurent l'animation politique. Or les Chénier, Côté, Gagnon, Dumouchel ou Bouchette sont davantage mus par les querelles locales et enclins à défendre des points de vue plus radicaux que ce que souhaiterait le parti. Des questions comme l'accès à des terres, l'endettement des paysans ou l'abolition pure et simple du régime seigneurial reviennent régulièrement. Parmi ces sources de conflits, les tensions entre franco-catholiques et anglo-protestants sont évidentes. Les patriotes de Napierville détestent royalement les loyalistes installés à Odelltown. Les anglophones de Huntington et de Russelltown sont puissamment irrités par les assemblées que tiennent les patriotes de Sainte-Martine. De même, les Écossais d'Argenteuil énervent les radicaux de Saint-Benoît. Ces rivalités



s'expriment en particulier à la toute veille de l'insurrection, alors que les « grandes batailles » sont partout précédées par une série de charivaris et de coups de main d'abord destinés à dénouer des rivalités locales. À ce jeu, autant du côté patriote que loyal, il est probable que ces groupuscules aient pu agir de leur propre chef, faire déraiper la stratégie nationale et engager le mécanisme devant mener aux affrontements.

92 résolutions

1832 sera une année charnière d'où sortira une troisième génération de militants, celle qui fera la rébellion : les Narcisse Cardinal, Wolfred Nelson, Jean-Olivier Chénier, François-Thomas-Marie DeLorimier. Ça avait débuté par l'arrestation de deux journalistes pour libelle diffamatoire contre le Conseil législatif, accueillis en triomphe à leur sortie de prison. Ça sera ensuite en mai l'élection partielle à Montréal où l'armée assassine froidement trois partisans patriotes sans qu'aucune accusation ne soit ensuite portée. Ce sera enfin en juin la terrible épidémie de choléra qui tue 6 000 personnes, suscitant une vive colère contre la politique d'immigration à outrance prônée par la Grande-Bretagne.

Au sortir de cette crise, on voit apparaître le nom de Parti patriote, un mot emprunté à la Révolution américaine, puis à celle en France en 1830. Être patriote consiste alors à revendiquer son appartenance à la patrie populaire plutôt qu'à titre de sujet d'un roi ou d'une reine. À la « sujétion » les patriotes substituent la « citoyenneté », la souveraineté passant du Roi à la Patrie. [8]

Comme l'écrit alors François-Réal Angers : O terre américaine, / Sois l'égale des rois : / Tout te fait souveraine, / La nature et tes lois. [9]

Pressé par ses radicaux et soucieux de conserver son autorité sur le caucus, Papineau engage alors la radicalisation du parti et dépose au début de 1834, 92 résolutions exigeant la réforme en profondeur des institutions politiques.

Trois ans plus tard, l'adresse des Fils de la liberté résume parfaitement ces fameuses résolutions avec toute l'éloquence qui leur sied [10] :



En conséquence, nous, les officiers et membres du comité de l'association des Fils de la liberté dans Montréal, en notre propre nom, ainsi qu'au nom de ceux que nous représentons, nous nous engageons solennellement envers notre patrie maltraitée, et envers chacun de nous, à dévouer toute notre énergie, et à nous tenir prêts à agir, suivant que les circonstances le requerront, afin de procurer à cette province :

- *un système de gouvernement réformé, basé sur le principe d'élection ;*
- *un gouvernement exécutif responsable ;*
- *le contrôle par la branche représentative de la législature sur tous les revenus publics et de quelque source qu'ils proviennent ;*
- *le rappel de toutes les lois et chartes passées par une autorité étrangère, et qui pourrait empiéter sur les droits du peuple et de ses représentants et spécialement celles qui ont rapport à la propriété et à la tenure des terres appartenant soit au public soit aux individus ;*
- *un système amélioré pour la vente des terres publiques, aux fins que ceux qui désireraient s'y établir puissent le faire avec le moins de frais possible ;*
- *l'abolition du cumul des places et de l'irresponsabilité des officiers publics,*
- *et une stricte égalité devant la loi pour toutes les classes sans distinction d'origine, de langage ou de religion.*

On fait souvent l'erreur de réduire les 92 Résolutions à la simple demande d'un gouvernement responsable. Elles vont en fait beaucoup plus loin, exigeant la généralisation du principe électif à tous les niveaux. Si les manuels scolaires souhaitent absolument une formule simple pour résumer les revendications patriotes, ils devraient plutôt parler d'une américanisation des institutions consistant, comme aux États-Unis, en deux chambres électives et dans l'imputabilité de l'exécutif à tous les niveaux du gouvernement, et pas seulement des ministres. Ainsi, selon la résolution 21 « le parlement du Royaume-Uni, dans une noble rivalité avec les États-Unis d'Amérique, empêcherait que les sujets de Sa Majesté en Canada n'eussent rien à leur envier. » [11]



L'idée d'une république traverse tout le document. Papineau n'a alors de cesse de répéter que les rois et les reines n'ont rien à voir dans le Nouveau Monde ; qu' « Il est certain qu'avant un temps bien éloigné, toute l'Amérique doit être républicaine. » [12]

Les résolutions patriotes sont-elles pour autant une déclaration d'indépendance ? En tous cas cette éventualité n'échappe pas aux adversaires des patriotes, dont le député de Sherbrooke, Bartelemy Guky :

Si certaines de vos 92 Résolutions sont acceptables, d'autres incompréhensibles, et d'autres encore absurdes, une chose est certaine, c'est que mises ensemble elles signifient une révolution, une véritable déclaration d'indépendance de la Grande-Bretagne !

Papineau n'y répond pas directement mais riposte tout de go :

Ce que je désire, c'est un gouvernement composé d'amis des lois, de la liberté, de la justice, d'hommes qui protègent indistinctement tous les citoyens, qui leur accordent tous les mêmes privilèges. J'aime, j'estime les hommes sans distinction d'origine ; mais je hais ceux qui, descendants altiers des conquérants, viennent dans notre pays nous contester nos droits politiques et religieux. S'ils ne peuvent s'amalgamer avec nous, qu'ils demeurent dans leur île ! Il n'y a pas de différence d'eux à nous, et nous sommes tous ici sur le pied d'une égalité complète...

Les 92 Résolutions recourent un chapelet de récriminations largement répandues dans la population, qu'elles concernent le gaspillage des fonds publics, l'accès aux terres de la Couronne ou l'octroi des charges publiques. Elles suscitent en tous cas un véritable engouement populaire et la tenue d'assemblées publiques prétexte à signer une monumentale pétition envoyée en Angleterre.

Les 92 Résolutions enclenchent enfin un processus qui ne trouvera son terme que sur les champs de bataille. L'année suivante, Londres nomme lord Gosford à la tête d'une commission afin d'enquêter sur les griefs patriotes. L'Angleterre hésite et prendra trois ans pour répondre, et pour cause. En avril 1837, les Dix résolutions Russell opposent une fin de non-recevoir aux 92 Résolutions et autorisent même l'exécutif à se saisir des subsides

sans l'accord de la Chambre d'assemblée, retirant du coup aux députés patriotes leur seul véritable pouvoir constitutionnel.

Une centaine d'assemblées publiques

La nouvelle des résolutions Russell provoque un véritable émoi dans les milieux réformistes. Les députés patriotes déclarent immédiatement la grève parlementaire et choisissent de s'en remettre au peuple, « source primordiale du droit naturel ». La stratégie consiste donc à tenir une série d'assemblées publiques spectaculaires afin de désavouer publiquement le gouvernement colonial et d'en appeler à la création d'institutions parallèles issues du consentement des gouvernés.

Dès le 20 avril, *La Minerve* annonce la tenue d'une première grande assemblée à St-Ours, dans le comté de Richelieu. Le *Manifeste de Saint-Ours* rompt avec les revendications traditionnelles, appelant les campagnes à s'organiser et annonçant le boycottage des produits anglais :

Que nous nous abstenions, autant qu'il sera en nous, de consommer les articles importés et particulièrement ceux qui paient des droits plus élevés, tels que le thé, le tabac, les vins, le rhum, etc. Que nous consommerons de préférence les produits manufacturés en ce pays ; que nous regarderons comme bien méritant de la patrie quiconque établira des manufactures de soie, de draps, de toiles, soit de sucre, de spiritueux, etc. Que considérant l'acte du commerce comme non avenu, nous regarderons comme très licite le commerce désigné sous le nom de contrebande ; jugerons ce trafic très honorable ; tâcherons de le favoriser de tout notre pouvoir, regardant ceux qui s'y livreront comme méritant bien du pays, et comme infâme quiconque se porterait dénonciateur contre eux.

Le 15 mai, trois assemblées se tiennent à Québec, Saint-Marc et à Saint-Laurent où Louis-Joseph Papineau annonce que « la circonstance nouvelle c'est que le Parlement britannique prend parti contre nous puisque le gouvernement persécuteur repousse toutes et chacune des réformes demandées. [...] Désormais, toutes les colonies anglaises ont les motifs les

plus urgents d'avancer l'heure de leur séparation et il faut que nous soyons tôt ou tard prêts à prendre ce que la main de fer du pouvoir veut nous arracher. »

Contrairement aux batailles bien connues de 1837-1838 et confinées à la région de Montréal, les assemblées de l'été de 1837 se tiennent à la grandeur du Bas-Canada et regroupent des milliers de participants. Le 1^{er} juin, à Saint-Scholastique, William H. Scott considère que « nous travaillerons sans peur et sans reproche, comme dans le passé, à assurer à tout le peuple, sans distinction, les mêmes droits, une justice égale et une liberté commune ». À Napierville, Cyrille Octave Côté : « Qu'on fasse en sorte d'assurer tôt ou tard le triomphe des principes démocratiques qui seuls peuvent fonder un gouvernement libre et stable sur ce nouveau continent ». À Saint-François-de-Yamaska, Célestin Caron appelle à ne compter « que sur nous-mêmes, sur notre propre énergie et sur la sympathie de nos voisins du continent d'Amérique ». À La Malbaie, à 400 kilomètres de Montréal, Louis Bouchard propose que « nous considérons comme rompu et nul le contrat social qui nous attachait à l'empire britannique, qui en cessant de remplir ses engagements nous relève des obligations que les traités nous imposaient ». [13]

Papineau déploie alors une énergie peu commune afin d'assister au plus de rassemblements possibles. Juste en feuilletant les journaux, on apprend qu'il prononce un discours à l'assemblée de Saint-Laurent le 15 mai, un autre à Sainte-Scholastique le 1^{er} juin, puis à Berthier le 18 juin, « précédé d'un cortège de 105 voitures et d'un arc de triomphe marqué *Honneur à Papineau !* ». Il est ensuite l'invité d'honneur d'un banquet à Québec le 28 juin. Il prend plus tard la parole à l'Acadie le 16 juillet 1837, puis le lendemain, à la grande assemblée de Napierville devant 4 000 personnes. Le tribun entreprend ensuite une tournée dans le district de Québec, où il prononce au moins des allocutions à Kamouraska et à Montmagny. Papineau est de retour à temps pour un discours à l'Assomption le 29 juillet, puis à Varennes le 10 septembre en plus de participer entre-temps à une brève session du Parlement à Québec à la fin août. [14]

Contexte de l'automne de 1837

L'omniprésence de Papineau à ces assemblées s'explique d'abord par son désir de bien surveiller tout ce qui s'y dit et tout ce qui s'y fait afin que sa stratégie reposant sur le boycottage et les pressions constitutionnelles soit partout respectée. Papineau et le parti se trouvent alors dans une position délicate : en soutenant d'un côté que le peuple est la seule autorité souveraine tout en s'assurant que ce même peuple n'engage aucune action directe susceptible de faire dérailler la stratégie consistant à maintenir une pression politique sur le gouvernement.

Or les occasions d'accrochage vont se multiplier. De l'annonce des résolutions Russell en avril à l'assemblée des six comtés en octobre, les patriotes tiennent pas moins de 98 grandes assemblées populaires. Leurs adversaires loyaux en tiennent presque autant, 87, parfois dans les mêmes localités et à seulement quelques jours d'intervalles, essentiellement pour clamer leur appui au gouvernement anglais et dénoncer les manœuvres de l'ennemi d'en face.

On peut parler de dérapage à partir du moment où certaines de ces organisations, loyales comme patriotes, prennent d'elles-mêmes des initiatives. Ce sera d'abord à compter de juillet une première vague de démissions chez les magistrats pro-patriotes, suivie d'une autre plus intense encore à la fin d'août. Un mouvement que Papineau n'avait pas commandé ni même vu venir.

Réunis à l'hôtel Nelson le 9 septembre, Papineau et le Comité central patriote sont soudainement inondés des lettres de ces démissionnaires enthousiastes, au point qu'on craint que le désordre s'installe dans les campagnes.

Puis ce sera en septembre et en octobre une vague de charivaris en périphérie du district de Montréal, afin de forcer les magistrats récalcitrants à démissionner et régler certaines querelles locales contre un Casavant à Saint-Césaire, contre la mission Odin-Feller à Saint-Valentin ou contre Eustache Cheval ou Hortense Globensky à Saint-Eustache. On tente bien de donner au charivari un vernis légal, mais certains d'entre eux se soldent tout de même par quelques meurtres bien sentis.

L'Assemblée des Six Comtés

L'assemblée qui se déroule à Saint-Charles le 23 octobre 1837 est sans conteste la plus célèbre tenue par les Patriotes. Près de cinq milles personnes y assistent, parmi lesquelles pas moins de treize députés de la Chambre d'assemblée, le tout sous la présidence du docteur Wolfred Nelson.

L'assemblée s'étale sur deux journées. La première est consacrée à accueillir les délégations des comtés de Richelieu, Saint-Hyacinthe, Rouville, Chambly, Verchères et l'Acadie, à écouter les discours des chefs, puis à voter à l'acclamation une série de 13 résolutions dénonçant le gouvernement et appelant le peuple à prendre en main sa destinée. La deuxième journée consistera à adopter une Adresse de la Confédération des Six comtés au peuple du Bas-Canada et annonçant une assemblée constituante chargée de rédiger une constitution.

À propos de cette fatidique journée du 23 octobre 1837 les historiens s'entendent à peu près. Pour Laurent-Olivier David, le terme patriote ne désigne désormais non plus les membres d'un simple parti politique mais celui qui choisit de s'engager dans la lutte armée. Pour Garneau c'est le moment où la lutte politique se mue en appel aux armes. Pour Filteau c'est une catastrophe tandis que les patriotes tournent le dos à l'action constitutionnelle et modérée et rendent l'initiative aux plus radicaux. Pour Allan Greer enfin c'est le moment où les bourgeois patriotes tendent la main aux masses rurales plus radicales. En somme, l'Assemblée des six comtés représente bien un point tournant : quand un parti politique entreprend, vaille que vaille, de se muer en une machine de guerre. [15]

Le compte-rendu qu'en fait *La Minerve* du 26 octobre est proprement jubilatoire mais laisse cependant poindre des accents militaristes indéniables :

L'assemblée du 23 courant à St-Charles fera époque dans l'histoire du Canada. Les habitants les plus marquants des six comtés ont fait preuve de patriotisme, de zèle et d'union ; ils se sont montrés dignes de leur patrie et ils ont réalisé les espérances des bons patriotes. Honneur donc à ces braves et dignes citoyens ! Chacun paraissait pénétré de l'importance des travaux du jour.



La réunion présentait ici le coup d'œil le plus magnifique. Une compagnie d'environ cent miliciens sous les armes se tenait sur les derrières, disposée dans le plus bel ordre, sous le commandement des braves capitaines Lacaille et Jalbert, deux des officiers démis par lord Gosford, mais élus depuis par et pour le peuple.

Une foule de drapeaux et de bannières flottaient dans les airs et fessaient lire, entr'autres, ces inscriptions : "Fuis, Gosford, persécuteur des Canadiens !" – "Vive Papineau et le système électif !" – "Honneur à ceux qui ont renvoyé leurs commissions, et à ceux qui ont été démis, infamie à leurs successeurs !" – "Nos amis du Haut-Canada : notre force est dans notre union" – "Honneur aux braves Canadiens de 1813 : le pays espère encore leur secours" – "INDEPENDANCE" – "Les Canadiens meurent mais ne savent pas se rendre !"

A midi précis, un coup de canon ayant été tiré, les citoyens réunis des six comtés, dont la population est un sixième de celle de toute la province, s'approchèrent, en même temps que les délégués des différentes paroisses.

En tête de la phalange patriotique se trouvait le grand réformiste, l'honorable Mr. Papineau, habillé en étoffe du pays. Arrivé sur le terrain, Mr. Papineau fut salué par la décharge d'une centaine de fusils et des coups de canon.

L'honorable et digne président Wolfred Nelson porta la parole le premier ; il expliqua au long le but de l'assemblée et termina par annoncer qu'une députation du comté de l'Acadie se présentait avec une adresse aux cinq comtés demandant d'être admis dans la confédération. Cela fait, M. le président présenta l'honorable Mr. Papineau à l'assemblée, en disant : "Approchez, Canadien illustre, venez réjouir par votre présence, les cœurs de vos concitoyens opprimés, outragés, et permettez qu'ils bénissent à haute voix le défenseur de leurs droits et le bienfaiteur de leur pays." Ces mots prononcés avec solennité firent une profonde sensation.

Dans son discours, son tout dernier avant l'insurrection, Papineau continue à souffler le chaud et le froid et refuse de donner le signal du soulèvement. Le mouvement patriote entrera donc divisé dans la rébellion. Car immédiatement après Papineau, Wolfred Nelson lance son fameux : « *Et bien moi je diverge d'opinion avec M. Papineau et je crois que le temps est venu de fondre nos plats d'étain pour en faire des balles !* »

Après Papineau et Nelson enchaîneront Cyrille Octave Côté, Thomas Storrow Brown et Amury Girod. Le contraste entre les appels au calme de Papineau et les discours incendiaires de ses suivants est flagrant, même si aucun commentateur ne le note immédiatement. [16]

L'Assemblée des Six Comtés débouche donc sur un dilemme déchirant : que faire maintenant ? Les chefs du Parti patriote souhaitent alors préserver la carte politique, une sorte de gouvernance souverainiste : faire pression sur le gouvernement colonial en s'appuyant sur de larges consensus partagés au sein de la population. Pour cela, ils doivent céder aux plus radicaux et tenter d'encadrer la révolte qui gronde dans les campagnes.

Que nous voyons avec satisfaction que nos compatriotes du comté des Deux-Montagnes et des Six-Comtés [...] se sont organisés d'une manière permanente pour aviser aux moyens de régler leurs affaires [...] et que nous regardons cette organisation comme devant être imitée ailleurs, et comme un gage des plus heureux résultats. [17]

La vérité est que les délégués des six comtés sont en fait placés devant un fait accompli. Déjà dans Deux-Montagnes, l'Acadie, Richelieu, les officiers judiciaires patriotes avaient tous démissionnés. Les réfractaires avaient soit été châtiés soit forcés de démissionner. Partout aussi on avait entrepris de nommer de nouveaux officiers élus par le peuple : rien de moins que l'instauration d'un gouvernement provisoire révolutionnaire. Partout en somme, au moment où les chefs patriotes tentent d'encadrer le mouvement à St-Charles, les gestes de désobéissance civile se multiplient dans les campagnes. [18]

« Égorgeons le seigneur, les autres nous les mettrons simplement entre des bœufs » crie alors Pierre-Rémi Narbonne. [19]

On imagine l'intense partie de pocker que doit alors livrer Papineau à ses adversaires politiques, le clergé, les seigneurs, les marchands et les bureaucrates anglais, qui n'attendent qu'un faux pas pour engager la répression. Tous savent que Papineau a encore un atout dans son jeu : la carte de l'insurrection armée. Or s'il abat son joker, comme ses radicaux lui intime de le faire, la victoire est loin d'être assurée et le chef patriote le sait très bien. En fin de compte Papineau n'abattrà jamais ses cartes. Depuis le mois d'août il n'est plus que réactif. Il s'en expliquera plus tard en ces mots :

Ce n'est pas que l'insurrection n'eût pas été légitime, nous avions [juste] résolu de n'y pas recourir encore. [20]

L'indécision de Papineau peut-elle en partie expliquer l'échec de l'insurrection ? Clairement non. Les conditions matérielles à une victoire militaire n'étaient tout simplement pas réunies.

Un double soulèvement

On l'oublie souvent mais, ce même lundi 23 octobre, au moment même où 5 000 patriotes sont massés à St-Charles, les loyaux de Montréal se réunissent aussi par milliers au marché Saint-Anne. Sous la présidence de Peter McGill et la vice-présidence de John Molson, la Constitutional Association dénonce alors les patriotes et appelle de toute urgence l'armée à rétablir l'ordre dans la province.

Le mouvement patriote présente les traits d'un parti politique s'appuyant sur une base démocratique, d'abord destiné à mener la joute électorale. De son côté, le mouvement loyal constitue d'abord une coalition d'intérêts économiques réunis afin de faire échec au projet patriote. Après sa déconfiture aux élections de 1834, le mouvement loyal avait renoncé à la stratégie électorale et se prépare déjà à en découdre sur le terrain militaire. Dès 1835 on avait formé des milices d'auto-défense. Ils formeront plus tard le cœur des régiments de volontaires qui dévasteront plus tard les villages insurgés.

L'« Appel à tous les véritables Anglais » du 23 octobre ne laisse pas de doute sur les intentions des loyaux. Et les membres du Doric Club présents sur place applaudiront à tout rompre les trois premières résolutions adoptées en rafale :



Que tous citoyens ont droit à la protection du gouvernement dont l'emploi de moyens adéquats pour prévenir et empêcher que l'on commette les crimes dont l'état social peut être menacé. Que les machinations d'une faction désorganisatrice et révolutionnaire en cette province, agissant partie par les moyens de la turbulence et de l'excitation d'assemblées publiques, où les discours les plus inflammatoires sont prononcés, partie au moyen d'une presse licencieuse sèment le scandale et la sédition dans la province.

Que cette assemblée voit avec alarme que le présent état d'excitation a été promu et encouragé par la conduite peu judicieuse et les tentatives inutiles de conciliation du gouvernement.

Que cette assemblée invite tous ses concitoyens dans toute la province à s'organiser en associations locales, comme étant le moyen le plus efficace d'assurer l'ordre public, la protection de la vie et de la propriété et le maintien de la liaison heureuse qui existe entre cette province et l'Empire britannique. [21]

Le lendemain, le *Montreal Herald* rappelle en éditorial : « Le temps de l'indécision est passé. Les Britanniques doivent ou écraser leurs oppresseurs, ou se soumettre tranquillement au joug qui leur est préparé ! » [22]

C'est au lendemain de ces deux assemblées survoltées, que l'évêque de Montréal choisit d'intervenir, essentiellement afin de calmer la clientèle patriote par un mandement qui rappelle qu'il ne faut jamais se rebeller contre l'autorité légitime. Tout compte fait modéré, le mandement de Mgr Lartigue sera suivi d'un second, en janvier, où il évoque les « horreurs d'une guerre civile, les ruisseaux de sang inondant vos rues et vos campagnes » et rappelant que, « presque sans exception, toute révolution populaire est une œuvre sanguinaire comme le prouve l'expérience. » [23]

La naissance du nationalisme

Deux semaines après l'assemblée de Saint-Charles, les Fils de la liberté affrontent des membres du Doric Club dans les rues de Montréal. Tirant profit du climat de désordre, les



autorités britanniques en profite le 16 novembre pour émettre des mandats d'arrêt contre 26 chefs patriotes pour leur participation à l'Assemblée des Six Comtés prétextant qu'on y avait lancé des appels délibérés à la violence.

Plusieurs, dont Papineau, choisissent alors de prendre le maquis. En choisissant de leur donner la chasse, l'armée anglaise force les patriotes à une résistance héroïque mais vaine. Ce seront les batailles de St-Denis, de St-Charles et de St-Eustache. Le 5 décembre, la loi martiale est déclarée dans tout le district de Montréal et, en mars suivant, la constitution du Bas-Canada est abolie. Le pays se retrouve alors pour trois ans sous la botte d'un Conseil spécial qui mène des arrestations massives, 99 hommes sont condamnés à mort, dont douze seront pendus, et des centaines d'autres forcés à l'exil aux États-Unis.

À qui la faute alors ? Peut-on l'expliquer par un dérapage dans les comtés les plus radicaux sans doute lassés par les messages alambiqués d'un Papineau ? Assiste-t-on plutôt au dénouement d'un complot fomenté par des membres du gouvernement, alliés aux organisations loyales fin prêtes à écraser la rébellion aux premiers signes de soulèvement ? Contentons-nous ici de dire qu'une explication n'exclue absolument pas l'autre. Proposons en somme, avec l'historien Yvan Lamonde, que « dix ans de tensions coloniales, dix ans de tergiversations métropolitaines, dix ans d'attentes finalement déçues, la pression militaire britannique, la radicalité de certains éléments du Parti patriote, ajoutée à d'autres causes, permettent de comprendre que la situation ait évolué vers un goulot d'étranglement dont la responsabilité est difficilement imputable à une personne ou à un seul des protagonistes. » [24]

Quant à l'espoir né à Saint-Charles de réunir des délégués de tout le Bas-Canada, il s'évanouira entre temps. Pourtant elle aura en quelque sorte lieu cette vaste convention nationale. Elle aura lieu cette réunion d'hommes de toutes les classes et de toutes les paroisses du pays. De novembre 1837 à septembre 1839, 1297 hommes, dont 23 députés élus, sont massés dans des conditions abominables à la prison du Pied-du-Courant de Montréal. Pour la première fois, ces républiques de paroisses peuvent alors échanger sur leurs réalités difficiles et partager les sources de leur colère. Papineau et les patriotes avaient propagés les idées libérales et entrepris la lutte pour la réforme des institutions. C'est cependant la répression et l'emprisonnement de centaines de militants qui fondera le

sentiment national. Jusque-là, lutte diffuse pour la conquête des droits collectifs. C'est en revanche durant ces mois difficiles de 1838 et de 1839 que serait né le nationalisme québécois.

Une lutte sociale globale

Au fait, assiste-t-on alors au résultat d'une crise sociale, politique ou ethnique ? Bien sûr que ces trois dimensions sont présentes mais successivement et selon une séquence qu'on retrouve d'ailleurs dans la plupart des grandes révolutions et des soulèvements populaires. Le Bas-Canada est d'abord très tôt aux prises avec une crise sociale causée par une concentration éhontée de la richesse et par la marginalisation d'une vaste majorité de la population confinée à l'agriculture de subsistance.

Cette majorité prend ensuite conscience qu'elle est sans voix au niveau politique, maitresse d'un parlement sans pouvoir, le gouvernement aux mains d'une oligarchie coloniale. Les Patriotes de Papineau tentent bien de faire entendre cette voix, mais ils sont rabroués par le cabinet anglais en 1837. La crise sociale devenue politique dégénère alors en une crise ethnique au moment des affrontements et en conséquence de la répression militaire qui frappe presque strictement les Canadiens français et avec une brutalité sans pareil dans l'histoire canadienne.

Mieux que quiconque, le témoignage d'un combattant permet de saisir comment l'insurrection a fait voler en éclat la lutte constitutionnelle au nom des motivations plus viscérales. Écrivant à sa femme, Philippe-Napoléon Pacaud se confie :

Je ne sais pas combien j'en ai tué, dit quelquefois M. Pacaud ; mais si je ne tirais pas sans quelque inquiétude, je tirais certainement sans remords. Ce n'était pas tant le sentiment des affronts et des injustices subies, que le vieil instinct des haines traditionnelles de races qui se réveillait en nous ; nous combattions bien le despote, mais c'était surtout l'Anglais que nous aimions à coucher en joue ! Aveugle sentiment bien disparu depuis. [25]

La nation entre conservation et révolution

Plusieurs comme moi avez vu le film *15 février 1839* et avez été frappés par les propos racistes que Falardeau met parfois dans la bouche des protagonistes. Or si une telle situation est impensable avant 1837, alors que la lutte politique est tout autant menée par des anglophones que par des francophones, le contexte s'est radicalement transformé au terme des campagnes de Colborne, des villages brûlés, des fermes pillées, des arrestations massives et des pendaisons. Au sortir de la répression, le souvenir de 1837-1838 demeurera – et pour longtemps – celui d'un affrontement ethnique et de l'écrasement d'une race par une autre. C'est d'ailleurs la lecture qu'en fera lord Durham. Dans son fameux rapport, l'auteur prophétise déjà sur le sort des perdants :

C'est pour les tirer de leur infériorité que je veux donner aux Canadiens notre caractère anglais. [...] Je le désire pour l'avantage des jeunes instruits que la différence du langage et des usages sépare du vaste Empire auquel elles appartiennent. [...] Je désire plus encore l'assimilation pour l'avantage des classes inférieures. S'ils essaient d'améliorer leur condition, en rayonnant aux alentours, ces gens se trouveront nécessairement de plus en plus mêlés à une population anglaise ; s'ils préfèrent demeurer sur place, la plupart devront servir d'hommes de peine aux industriels anglais. [26]

Choisir entre l'exil aux États-Unis – ils seront près d'un million à prendre cette voie après 1837 – ou devenir citoyens de seconde classe, prolétarisés dans les usines d'une révolution industrielle. Choisir en somme entre l'assimilation ailleurs ou l'exploitation en leur patrie. La sentence de lord Durham pèse toujours sur le destin du peuple québécois. Choisir de parler et de vivre en français en Amérique ne sera jamais un droit garanti allant de soi, tout simplement parce que nous le payons cher.

Dans l'immédiat, l'Union de 1840 engage l'assimilation et la mise en minorité des francophones. On en profite aussi pour fusionner les avoirs du Bas et du Haut-Canada même si ce dernier est 17 fois plus endetté. Les revenus des taxes au Bas-Canada, si jalousement défendus par les députés patriotes durant la guerre des subsides, allaient donc servir à financer le chemin de fer et le décollage industriel de l'Ontario.

**Le 23 octobre 1837****L'ASSEMBLÉE DES SIX COMTÉS**

Gilles Laporte



Portrait de John George Lambton, 1^{er} comte de Durham par Thomas Phillips. National Portrait Gallery, Londres. Source : Wikimedia Commons.

Au Québec, devant nous se profilait un siècle de démission des élites et de domination cléricale. On dit alors qu'après avoir été lâchement abandonné par sa mère légitime, la France, puis martyrisé en 1837-1838 par sa marâtre anglaise, le peuple Canadien allait enfin trouver en la Sainte Église cette mère aimante qui ne l'abandonnerait jamais, jamais. Les accents républicains et indépendantistes qui avaient raisonné à l'Assemblée des Six Comtés allaient devoir attendre la Révolution tranquille, pour à nouveau trouver échos dans la vallée du Saint-Laurent.

Depuis, l'héritage patriote est revendiqué par deux grandes familles politiques. Autrefois unis sous la bannière d'un seul homme jusqu'en 1837, les nationalistes seront désormais divisés entre des Bleus et des Rouges, ceux qui résistent et ceux qui revendiquent, ceux qui entendent conserver notre héritage et ceux qui souhaitent le transcender.

En 1854, quand est fondé la corporation du cimetière Côte-des-Neiges, deux projets concurrents voient le jour afin chacun de commémorer les patriotes : le monument à Ludger Duvernay, financé par la Société Saint-Jean-Baptiste, et le monument des victimes de la rébellion de 1837-1838, parrainé par les Rouges et l'Institut Canadien. Chacun, à sa manière, représente pour la postérité les deux branches rivales du nationalisme et les deux parts de l'héritage patriote. L'un, conservateur et religieux, insiste sur la lutte pour la préservation de notre langue et de notre culture. L'autre, plus radical, revendique l'héritage démocratique et républicain des patriotes. Ces deux monuments aux patriotes demeurent, côte-à-côte à l'entrée du cimetière, le rappel ironique que la lutte nationale des Québécois tient autant de la « conservation » que de la « révolution ». [27]

L'importance de l'Assemblée des Six comtés vient enfin sans doute du fait qu'elle représente encore pour plusieurs l'expérience insurpassée sur la voie de l'émancipation



nationale. Si le Québec de 2012 peut apprécier sans rougir l'œuvre accomplie par Louis-Hyppolite LaFontaine, Honoré Mercier, Antoine Labelle, Jean Lesage ou René Levesque c'est qu'à maints égards on a non seulement intégré cet héritage mais qu'on l'a même dépassé.

La lutte patriote, et en particulier cette lumineuse journée du 23 octobre 1837, demeurent en revanche un épisode jamais transcendé et le rappel lancinant d'une lutte inachevée dont il nous reste à reconnaître le sens et à tirer les leçons.

Car au fond, que nous dit le fameux bonhomme patriote dessiné par Henri Julien ? Sa puissance d'évocation vient moins de son apparente violence que de sa charge symbolique nous renvoyant à un devoir de mémoire. Ce qui frappe finalement dans ce dessin, c'est ce corps jeune et vigoureux mais surmonté d'une tête de vieillard fumant sa pipe : le passé interpellant le présent. Comme l'écrit Marianne Thibault : « le vieux Patriote se bat mais surtout il se souvient. Son arme première, c'est la mémoire et sa mission : instruire les générations à venir. » [28]



Le texte de cette conférence est publié sous la licence [Creative Commons – Attribution Partage dans les mêmes conditions 4.0 International \(CC BY-SA 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/).

Notes

- [1] Adam Shortt et Arthur G Doughty, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, Archives publiques du Canada, 1911 : 482-490.
- [2] Dorchester à Sydney, 8 nov. 1788. Cité par Robert Lahaise et Noël Vallerand, *Le Québec sous le régime anglais*. Montréal, Lanctôt Editeur, 1999 : 60.
- [3] Henri Brun, *La formation des institutions parlementaires québécoises, 1791-1838*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1970 : 123 ; Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, Trois-Rivières, Éditions du Boréal express, 1972 : 80.
- [4] *Journal de l'Assemblée législative du Bas-Canada*, 1818 : 8 ; Chapais, *Ibid.* : 82.
- [5] Courville, Serge, *Entre ville et campagne : l'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1990 : 214.
- [6] Allan Greer, *Habitants et patriotes. La Rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Montréal, Éditions du Boréal, 1997 : 199 et suivantes.
- [7] Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, tome I, 1760-1896*, Montréal, Fides., 2000 : 186 et suivantes.
- [8] André Bertrand, « De l'Utopie aux répercussions de la Révolution de Juillet 1830 au Québec », dans Bernard Andrès et Nancy Desjardins, *Les Utopies en Canada, 1545-1845*, Montréal, UQAM : 147-174 ; *La Minerve*, 23 août 1830 ; *The Canadian Vindicator*, 21 août 1830.
- [9] François-Réal Angers, « L'Avenir ou Chant patriotique du Canada (1836) » dans John Hare, *Les Patriotes : 1830-1839*, Montréal, Libération, 1971 : 80.
- [10] À partir de la microfiche MIC/B524\47382 GEN de la Collection nationale de la Grande Bibliothèque à Montréal.
- [11] Tiré de T.-P. Bédard, *Histoire de cinquante ans*, Québec, Les presses à vapeur, 1869 : 338.
- [12] *Le Canadien*, 24 février 1834.
- [13] Daniel Latouche, *Le manuel de la parole*, 1977 : 71, Yvan Lamonde, *Ibid.* : 442, Gilles Laporte, *Patriotes et Loyaux, leadership régional et mobilisation populaire en 1837-1838*, Québec, Septentrion, 2003 : 78.
- [14] *La Minerve*, 18 mai 1837, 5 juin, 23 juin, 24 juillet, 14 septembre et 30 octobre 1837 ; *Le Libéral*, 9 août 1837 ; *The Canadian Vindicator*, 27 janvier 1835, 26 mai 1837, 25 juillet 1837 ; *Le Canadien*, 27 juillet 1835 ; Archives nationales du Canada, Comité de correspondance de Montréal, fonds MG24 B129, : vol. 1, 158-160 ; Rumilly, *Papineau et son temps*, tome 1, Montréal, Fides, 1974 : 418.
- [15] Laurent-Olivier David, *Les Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Lux, 2007 ; François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada*, tome 2, Paris, Alcan, 1920 ; Gérard Filteau, *Histoire des Patriotes*, Québec, Septentrion, 2002 ; Allan Greer, *Habitants et Patriotes*, Montréal, Boréal, 1997.



- [16] Filteau, *op. cit.* : 341.
- [17] *Le Libéral*, 29 octobre 1837 ; Jean-Paul Bernard, *Les rébellions de 1837-1838...*, Montréal, Boréal, 1983 : 104.
- [18] Greer, *op. cit.* : 208.
- [19] Rumilly, *op. cit.* : 34.
- [20] Louis-Joseph Papineau, *Histoire de l'insurrection du Canada en réfutation du Rapport de Lord Durham*, (1839), Réédition Québec, 1968 : 17.
- [21] *L'Ami du peuple*, 25 octobre 1837.
- [22] Adam Thom l'avait d'ailleurs lancé dès 1836 dans *Anti-Gallic Letters, addressed to His Excellency, the Earl of Gosford, Governornor-in-Chief of the Canadas* (Montréal : Herald Office, 226 p.).
- [23] Jean-Jacques Lartigue, *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection jusqu'à l'année 1869*. Tome 1, Montréal, Typographie Le nouveau monde, 1869 : 20-21 ; *La Minerve*, 30 octobre 1837 ; Gilles Chaussé, S.J. « L'Église et les Patriotes », *Histoire Québec*, volume 5, numéro 2, novembre 1999 : 31.
- [24] Yvan Lamonde, *Signé Papineau. La correspondance d'un exilé*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2009 : 167.
- [25] Laurent-Olivier David, *Les Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1884 : 117.
- [26] *Le Rapport de Durham*, présenté, traduit et annoté par Marcel-Pierre Hamel de la Société historique de Montréal, Editions du Québec, 1948 : 110-112.
- [27] Gilles Laporte, « Querelle monumentale à propos de l'héritage patriote », *Montréal en tête*, numéro 62 (été 2011) : 31-33.
- [28] Marianne Thibault, « Les représentations des Patriotes dans l'art québécois : le cas d'Henri Julien. » *Bulletin d'histoire politique*, vol. 12, no. 1 : 28-42.